

PREFET DE LA MANCHE

PREFECTURE
Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles
Affaire suivie par Mme CALLET

***EFFACEMENT DES BARRAGES
DE VEZINS ET LA ROCHE QUI BOIT***

Comité de pilotage du vendredi 16 décembre 2011

**** * * * ****

*

Assistaient à cette réunion sous la présidence de M. le préfet :

M. Jean-Marc Giraud, sous-préfet d'Avranches,

M. Patrick Delaunay, maire de Saint Laurent de Terregatte,

M. Claude Halbecq, commission territoriale des rivières de Basse Normandie,

M. Michel Thoury, président de la commission locale de l'eau du SAGE Sélune,

MM Rémy Brun et Michel Le Roch, direction départementale des territoires et de

la mer,

M. Bertrand Cagneaux, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement

et du logement,

MM André Berne et Thierry Lefèvre, agence de l'eau Seine Normandie,

M. Stève Gourmaud et Mme Isabelle Puchalski, représentant le conseil régional,

M. Arnaud Richard, office national de l'eau et des milieux aquatiques Nord-Ouest

M. Franck Cloitre, office national de l'eau et des milieux aquatiques Manche,

M. Joseph Costard, président de la commission régionale de la conchyliculture

M. Roger Souquière, EDF,

M. Emmanuel Renard et Mme Hélène Calandot, bureau d'études Etheis Conseil,

Mme Marie-Anne Germaine, Géophan UCBN

M. Jean-Pierre Le Bihan, directeur de la direction de l'action économique et de la
coordination départementale

Mme Véronique Naël, chef du bureau de la coordination des politiques publiques
et des actions interministérielles, assistée de Mme Caillet.

Étaient excusés :

M. Jean-François Le Grand, président du conseil général,

M. Louis Desloges, conseiller général d'Isigny le Buat.

M. le préfet invite M. Brun à présenter l'état d'avancement des différentes études
en cours.

1) Etude « sédiments »

La DDTM présente, à l'aide d'un diaporama joint au présent compte rendu, l'état
d'avancement de l'étude sur les problèmes de gestion des sédiments de la retenue contaminée par
des métaux lourds.

L'analyse de risques détermine trois phases spécifiques :

- situation actuelle « en eau »,
- phase vidange –stabilisation,
- situation future – vallée réaménagée.

Les résultats permettent d'en déduire les constatations suivantes :

- au niveau de la situation actuelle, il n'existe pas de risque sanitaire mais des risques environnementaux théoriques pour les organismes vivants au contact des sédiments,
- au niveau de la situation future de la vallée, il est noté une absence de risques à la fois sanitaires et environnementaux, conclusion que des derniers résultats en cours d'acquisition au BRGM devront confirmer pour le secteur de l'Yvrande.
- la phase vidange reste l'enjeu essentiel de la gestion des sédiments des retenues.

L'appui scientifique du BRGM a été sollicité sur cette analyse afin d'en vérifier le contenu et d'en compléter les résultats.

Des modalités de gestion et de surveillance du site à l'issue de la vidange devront être définies.

Aux questions soulevées, M. Brun précise que les résultats du BRGM sont attendus courant janvier et ne remettent pas en cause le délai de conclusion de cette étude.

Le représentant d'EDF intervient ensuite pour présenter les scénarios de vidange étudiés sur le plan d'eau de Vezins (diaporama en annexe). Une étude de faisabilité a été réalisée en 2006. Deux contraintes principales ont alors été relevées : une difficulté pour trouver des zones de dépôts « hors d'eau » et des délais très courts pour réussir la gestion des sédiments. Des solutions alternatives ont donc été recherchées pour permettre le curage en eau du cours de la Sélune avant la phase de vidange complète de la retenue.

Un échancier, dont le point de départ est l'autorisation de lancement de la vidange, est présenté à titre indicatif.

Le plan d'eau de La Roche qui Boît fait l'objet d'une étude similaire.

Compte tenu du caractère innovant de la technique de gestion des sédiments proposée par EDF, le groupe « projet » souhaite qu'un test technique soit effectué en vraie grandeur sur le plan d'eau en 2012. Il considère que ce test, réalisé sans abaissement du plan d'eau fait partie des études à mener dans le cadre du projet, pour valider la faisabilité et l'efficacité de la technique et approcher les coûts de l'opération. Les membres du comité de pilotage n'y voient pas d'objection. Le préfet donne son accord à cette opération.

M. Brun conclut en soulignant les incidences de ce scénario sur le planning de l'opération. Les premiers travaux pourront débuter en 2013, l'abaissement du plan d'eau n'intervenant, pour sa part, qu'à l'automne. Les activités de la Mazure pourront ainsi être maintenues un été de plus que prévu initialement ce qui donne un délai supplémentaire pour bâtir un équipement de substitution sur ce site. Le planning de travaux s'étend désormais de 2013 à début 2017. Cette durée ne correspond plus aux directives ministérielles annonçant l'arasement pour 2015 mais hâter le processus supposerait d'accepter des pollutions en aval. La phase dite « intermédiaire » entre le plan d'eau et une vallée accessible aux activités se trouve également modifiée.

Aux différentes interrogations des membres du comité de pilotage, il est précisé que :

- la vidange de La Roche qui Boit ne s'effectuera que lorsque le démantèlement de Vezins sera effectif,
- le devenir des merlons d'une hauteur de 2 ou 3 mètres mis en place reste à préciser dans le cadre du projet global d'aménagement de la vallée.

Par ailleurs, le problème d'évacuation des sédiments pourrait se poser notamment pour La Roche qui Boit. M. Thoury souligne que le surplus pourrait être évacué sur des terrains localisés à proximité.

M. Berne évoque ensuite l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes imposant la vidange d'ici la fin 2013 et s'interroge sur un démarrage éventuel des travaux avant cette date. M. Brun souligne que ce délai ne pourra pas être respecté et qu'il sera nécessaire de trouver un compromis. Un échéancier réactualisé sera diffusé avec le compte rendu.

La DREAL demande que soient apportées des modifications et précisions au diaporama présenté. Elle rappelle que le maître d'ouvrage sur Vezins est l'Etat et qu'EDF apporte un appui technique. L'étude menée en 2006 a été réalisée à la demande de l'Etat qui souhaitait connaître les incidences d'une vidange potentielle.

La mise en œuvre de ce démantèlement nécessitera la délivrance d'autorisations administratives notamment au titre de la loi sur l'eau. Une enquête publique devra être programmée durant l'année 2012.

2) Etude « développement de la vallée de la Sélune »

Le bureau d'étude Etheis présente le diagnostic territorial réalisé sur l'année 2011 (document ci-annexé). Ce diagnostic regroupe 9 chapitres abordant successivement les questions qui se posent et leur développement puis une synthèse des enjeux.

Le bureau d'études constate, sur le territoire étudié, un dynamisme démographique hétérogène, des prévisions de logements assez faibles mais relève un potentiel de développement économique intéressant (66 % des personnes vivent et travaillent sur le territoire, 73 % des entreprises n'ont pas de salariés, 160 ha environ sont disponibles pour l'accueil d'activités). Le territoire regroupe 4 cantons bordés de paysages et de patrimoines à valoriser et ce territoire doit oeuvrer en lien avec le développement de la Baie.

La synthèse du diagnostic définit les enjeux du territoire et les enjeux du projet de développement de la vallée :

- en ce qui concerne les enjeux du territoire, qui existeraient de toute façon sans la problématique de l'arasement (atteinte du bon état écologique, enjeu global de l'agriculture, énergie, déchets), le schéma doit tendre vers un objectif qualitatif sinon le projet ne pourra pas être exemplaire.

- en matière d'enjeux de développement de la vallée, l'enjeu essentiel porte sur le développement touristique et de loisirs sur la base du potentiel de développement existant notamment sur la vallée. Il doit se décliner en enjeux centraux (vallée accessible à tous, apport d'une plus-value au territoire, cohérence du portage et de l'action publique) et des enjeux spécifiques portés notamment sur le tourisme et les loisirs. A ce titre, le devenir de la base de la Mazure a nécessité une réflexion particulière menée avec les élus. Il s'en dégage la nécessité d'accroître sa capacité d'accueil, d'en définir sa requalification environnementale, éventuellement d'offrir de nouvelles perspectives sportives.

Ce diagnostic a soulevé également un certain nombre de points d'achoppement :

- en matière de gouvernance, il est constaté un manque de portage et d'implication des élus et des acteurs locaux. Ce projet de territoire implique son appropriation par les acteurs et leur engagement dans sa bonne réalisation. Le manque de structure unique porteuse du projet est également un handicap dans sa réalisation. Il faut maintenant définir ce portage politique pour avancer.

- en matière de communication, il est regretté un manque de communication homogène. Il est constaté en effet des propos plutôt polémiques qui laissent le champ libre aux associations de défense et à la presse alors que l'enjeu communication doit permettre de faire comprendre, accepter la démarche et le futur projet.

Un autre constat négatif est le manque de participation des habitants à la construction du futur projet. Actuellement, les habitants n'ont pas été véritablement associés au projet. La mise en place d'ateliers leur permettant d'exprimer leur vision de la vallée et leurs attentes serait un bon compromis mais ne pourra se faire qu'avec le porteur de projet.

M. Delaunay considère pour sa part que les habitants, qui n'ont rien demandé, n'ont pas envie de voir leur territoire évoluer.

Pour M. Thoury, la population qui voue un attachement affectif aux barrages n'a pas encore intégré la décision de leur arasement du fait notamment des carences décisionnelles, les délais étant toujours repoussés telle la notification de fin de concession qui n'est pas actée depuis 2007.

Le préfet confirme que la décision ministérielle n'est pas remise en cause, l'arasement des deux barrages sera concrétisé. Il note, de son côté, qu'il n'y a pas une grande divergence d'appréciation entre les différents acteurs. Les études doivent se poursuivre afin d'assurer la vidange dans des conditions optimales et éviter le précédent fâcheux de 1993.

L'étude relative au développement de la vallée sera finalisée pour juin 2012. L'engagement pris de ne pas commencer les travaux avant la restructuration de la base de la Mazure est renouvelé.

Le point le plus sensible à résoudre est le point financier, principalement pour la mise en œuvre du projet de développement de la vallée qui nécessitera l'intervention d'autres partenaires que l'Etat.

3) Questions diverses

Autres études en cours

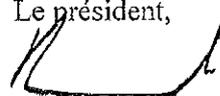
M. Brun précise qu'un certain nombre d'études sont en cours, études qui ne nécessitent pas à ce jour de prise de décision, une note jointe au présent compte rendu précise leur niveau d'avancement.

Fin de la concession

Sa date effective n'est pas fixée pour le moment. Le représentant de la DREAL précise qu'EDF continue d'assurer l'exploitation sur la base du cahier des charges toujours en vigueur. Dès que la date sera connue de ses services, elle fera l'objet d'une communication.

M. Thoury souligne que c'est un élément majeur pour que la population intègre le déroulement du processus.

Le président,

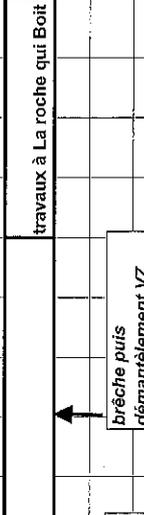


Adolphe COLRAT

Planning opération d'effacement des ouvrages de la Sélune

cadrage décembre 2011

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
volet environnement		étude sédiments						
		état initial étude d'impact	Etude d'impact					
		projet vidange						
			projet démantèlement					
			projet renaturation					
volet développement local								



réalisation des projets

Annexe au compte rendu du comité de pilotage du 16/12/11:

Avancement du programme d'étude

1. Projet de développement durable de la vallée

Les discussions engagées dans l'hypothèse du démantèlement des ouvrages avaient conclu à l'obligation de définir un nouveau projet de territoire pour la vallée de la Sélune et à accompagner les acteurs locaux dans des projets de reconversion des activités notamment liées au tourisme.

Une première étude est à engager prioritairement autour de cette thématique de développement durable de la vallée au sens large, c'est-à-dire au delà de l'emprise des retenues : quel projet de territoire, basé sur quelles activités ?

Ceci suppose un diagnostic économique et social (dont une analyse du fonctionnement des activités actuelles), une identification des potentialités locales de type "étude de positionnement, étude de marché" (activités existantes ou à développer, patrimoine à mettre en valeur, intégration dans une politique touristique plus globale du sud Manche). Sur cette base, l'étude devra proposer les axes majeurs à développer (confortement ou création) et les thèmes sur lesquels communiquer (comment vendre une nouvelle image touristique du secteur ? Comment l'inscrire dans les volets touristiques de territoires plus importants ?...).

Ce schéma de développement durable axé principalement sur le tourisme devra permettre :

- d'alimenter le cadrage et la réalisation des travaux pour rendre cohérents les aménagements liés à la remise en état avec le projet touristique (cheminements piétons, localisation et mode de réalisation de dépôts de matériaux notamment),
- de proposer les actions à mener en phase transitoire en accompagnement des activités existantes afin de préparer l'avenir (interruption temporaire d'activité, repositionnement de l'offre de service proposé en lien avec le schéma de développement durable),
- de proposer des activités nouvelles identifiées comme porteuses dans la mise en œuvre du schéma de développement durable.

Les conclusions de la phase diagnostic ont été présentée au comité de pilotage du 16 décembre 2011 (cf compte rendu).

2. Devenir des sédiments pollués présents sur le site : caractérisation des sédiments et plan de gestion du site

L'étude doit couvrir le champ des interrogations suivantes :

- caractérisation qualitative et quantitative des boues,
- contraintes de gestion : évacuation (partielle), confinement du site...
- usage des sols et servitudes à instaurer,
- schéma d'aménagement global et coût des travaux.

Le cahier des charges correspondant comporte deux étapes :

1. cartographier les niveaux de contamination afin de déterminer les zones où l'ensemble des usages pourront être mis en place sans restriction ni aménagement :

- diagnostic du site sur la base des données existantes,
- campagnes d'analyses complémentaires sur sédiments,
- étude des voies de migration des polluants, caractérisation des milieux d'exposition et de transfert,
- identification des usages à prendre en compte (AEP, baignade, conchyliculture, volets à compléter en fonction de l'étude de développement local),
- interprétation de l'état des milieux après détermination de l'état "non perturbé" des milieux (bruit de fond géochimique).

2: construire un plan de gestion pour les secteurs significativement contaminés :

- démarche de plan de gestion ailleurs, comportant : aménagements à réaliser pour rendre possible les usages (dépollution, évacuation, confinement,...) ; approche coût/avantage – usages/contraintes, outil de conservation de la mémoire du site, servitudes, outils de contrôle et de suivi, surveillance environnementale ;
- analyses des risques résiduels.

Les conclusions de la phase risque ont été présentées au comité de pilotage du 16/12/11 (cf compte rendu joint).

3. Etude BRGM de la capacité de libération de contaminants présents dans les sédiments des retenues des barrages

Les études réalisées précédemment sur les sédiments des retenues ayant mis en évidence la présence d'éléments traces métalliques (ETM) et de cyanures dans certaines zones de la matrice sédimentaire et compte tenu des volumes importants de sédiments présents, leur gestion demande une attention particulière. Leur capacité à devenir source de contaminants d'une part, du fait de la présence possible de ces composés dans leur eau porale et d'autre part, du fait de leur oxydation suite au dénoyage prévu, doit être anticipée.

L'objectif de l'étude est donc de caractériser le comportement des espèces cyanurées, des ETM et de certains contaminants organiques présents dans les sédiments lors de la vidange de la retenue du barrage de Vezins sur la Sélune.

La démarche permettra de répondre aux questions suivantes :

1. les eaux d'égouttages des sédiments contiennent-elle des cyanures et autres polluants minéraux ? Si oui, en quelle quantité ? Sont-ils sous une forme toxique et stable ?
2. une fois exondés, les sédiments en cours d'oxydation vont-ils libérer plus de polluants ?

Les conclusions définitives de cette étude sont attendues fin janvier 2012 ; d'ores et déjà les éléments disponibles ont permis d'exclure le risque de relargage important de cyanures lors de la vidange. Les tests de vieillissement accéléré des sédiments sont en cours, les résultats sont attendus pour conclure définitivement sur le devenir des sédiments les plus contaminés dans le secteur de l'Yvrande.

4. Etude d'adaptation de la filière de production d'eau potable du syndicat mixte de production "Baie-Bocage".

Dans le cadre actuel d'exploitation, le syndicat mixte de production "Baie-Bocage" (qui alimente 26 000 habitants de 37 communes des cantons de Saint James, Ducey, Pontorson, Avranches et Isigny-le-Buat), mobilise ses ressources à partir de plusieurs prélèvements dans le milieu naturel dont la Sélune. Une première analyse des conséquences prévisibles de l'effacement des barrages de Vezins et de la Roche qui Boit sur la production d'eau potable a été réalisée. Cette approche doit être complétée et approfondie, mais elle met néanmoins en évidence les principaux problèmes susceptibles d'être rencontrés après l'effacement des ouvrages.

L'effet tampon provoqué par les barrages va s'effacer et la variabilité de la turbidité, des teneurs en matière en suspension et en matière organique vont s'accroître fortement. Les caractéristiques de l'eau brute vont s'approcher de celles rencontrées sur les prises en eau du bassin de la Sélune situées en amont des barrages (Milly, Pont Juhel) en relation avec les phénomènes d'érosion-ruissellement.

Les principaux impacts sur la filière de traitement vont se situer au niveau du prétraitement et un ou des ouvrages peuvent être nécessaires pour lisser la pointe de pollution et éviter un envasement trop fréquent du décanteur actuel, voire du niveau de l'affinage (en fonction des pointes de micropolluants observées).

L'étude met également en évidence des points importants à prendre en compte lors de la phase de transition correspondant à la vidange des barrages et à la stabilisation des sédiments dans l'emprise de ceux-ci :

- les qualités de l'eau brute du Beuvron et de la Sélune peuvent être différentes ;
- la potabilisation de l'eau brute en provenance du Beuvron peut poser des problèmes d'exploitation sur une durée moyenne ou longue ;
- le transfert d'une ressource à l'autre nécessite des réglages sur la filière de traitement pour l'adapter à la variabilité de la qualité de seaux ;
- enfin, le dispositif de régulation actuelle ne permet pas un fonctionnement limité à la potabilisation du champ captant, ainsi la station ne peut pas produire d'eau si le prélèvement d'eau de surface est impossible (en cas de pollution par exemple).

L'approvisionnement en eau potable avec son niveau de qualité actuel doit être garanti quels que soient les aménagements réalisés en amont de la prise en rivière sur la Sélune (pendant et après les travaux).

Les principaux axes de l'étude à réaliser sont les suivants :

- recherche et évaluation des ressources en eau alternatives au prélèvement d'eau dans la Sélune (Beuvron, champ captant Mont Morel et interconnexions) ;

- amélioration et adaptation des dispositifs de production et de stockage d'eau à une moindre qualité de l'eau brute prélevée ;
- recherche des paramètres de l'eau brute à surveiller durant et après les travaux et proposition de dispositifs de surveillance et d'alerte nécessaires pour prévenir toute dégradation de la qualité d'eau et éviter tout dysfonctionnement du traitement de potabilisation.

L'étude est désormais terminée. Le SIAEP a engagé la phase travaux, devant permettre, mi 2013, de disposer d'une filière de traitement apte à traiter les eaux du Beuvron, ressource de substitution à solliciter durant la phase de vidange des retenues.

5. Etablissement de l'état initial de l'étude d'impact et définition du dispositif de suivi des opérations

Cette étude, à confier à un prestataire externe, a pour objet :

- l'établissement de l'état initial du site qui comporte :
 - la collecte et la mise en forme des données existantes (au sens étude d'impact),
 - l'élaboration d'un programme suivi (environnement et sanitaire) des opérations de démantèlement des ouvrages, opération comprenant les vidanges des plans d'eau, l'effacement des barrages et la renaturation des cours d'eau dans l'emprise des retenues vidangées,
 - des propositions d'acquisition de données complémentaires, données identifiées comme nécessaires pour compléter l'état initial de l'étude d'impact des opérations ou pour alimenter le point « zéro » du programme de suivi.
- une proposition de suivi de l'opération de restauration, suivi dont l'objectif est d'analyser l'ensemble des impacts positifs (ou négatifs) immédiats ou à plus long terme des travaux réalisés,

Le prestataire remettrait :

- l'état initial de l'étude d'impact (point zéro) selon les données disponibles,
- un rapport relatif aux données complémentaires à acquérir pour compléter l'état initial,
- une proposition d'organisation du réseau de suivi

Cette étude vise à anticiper la collecte de données et la rédaction de l'étude d'impact sans attendre la « conception du projet » ainsi qu'à préparer le suivi-évaluation de l'opération comme demandée dans la lettre de mission au préfet de la Manche.

Un premier rendu est disponible, le document définitif devant être livré mi janvier 2012. D'ores et déjà ont été identifiées des données manquantes nécessaires à l'évaluation du projet qui seront à collectées en 2012, données relatives à la biodiversité des rives des retenues, données relatives aux métaux lourds dans les sédiments de la Baie du Mont St Michel.....

6. Expertise relative au risque inondation

L'objectif est d'analyser le rôle actuel des deux barrages vis à vis des débits de crue restitués en aval pour pouvoir répondre à la question posée par les acteurs locaux sur l'augmentation évoqué du risque d'inondation après suppression des ouvrages. Les résultats seront réinjectés dans l'étude d'impact.

Le bureau d'étude a réuni et informatisé l'ensemble des données disponibles concernant les débits de la Sélune et la gestion des ouvrages. Un travail important de mise en cohérence des données fournies par l'Etat (DREAL) et EDF est en cours pour pouvoir apporter les réponses attendues ; la première analyse de données réalisée ayant mis en évidence des incohérences dans les données fournies.

7. Ingénierie : études de conception et de maîtrise d'œuvre de suivi des travaux

A l'issue des études préalables précisées ci-dessus, devront être engagées les études « projet » (sous réserve d'avoir défini la maîtrise d'ouvrage de celui-ci).

Ces études sont de type conception et maîtrise d'œuvre de suivi des travaux. Elles pourraient être décomposées en trois lots :

- vidange des retenues et gestion des impact de la vidange y compris « sédiments »
- démantèlement des ouvrages (tout ou partie en fonction des souhaits des acteurs locaux et des projets de développement)
- renaturation de la vallée et gestion des sédiments en place

Vidange :

EDF assure cette partie de l'ingénierie du projet. Un premier scénario de vidange a été présenté au comité de pilotage du 16/12/11.

Démantèlement :

Un appel d'offre conjoint EDF/Etat (groupement de commande) a permis de mobiliser un bureau d'étude pour cette partie du projet (marché en cours d'attribution pour un rendu mi 2012). Une partie importante de cette étude sera consacrée à l'aspect recyclage des produits de démolition.

Renaturation :

Ce dernier point est en attente des résultats de l'étude du projet de vidange et du scénario d'aménagement de la vallée, éléments nécessaire à l'établissement du cahier des charges de l'étude.